Kais Said ou la revanche légitime de l'État et de la société[1]

Mohamed Kerrou

Le 25 juillet 2021 constitue, pour la mémoire nationale, un évènement historique à valeur hautement symbolique, similaire sans être identique au 14 janvier 2011 qui marque la chute de l'ancien régime.

Pour pouvoir aboutir, les décisions politiques du Président de la république devaient être prises ce jour-là, ni avant, ni après. C'était le moment ou jamais !

Au lieu de parler d'un « coup d'état » en se tenant à une interprétation littérale de la Constitution, il importe d'aller au-delà du texte pour embrasser le contexte et affirmer que nous sommes en présence d'un « coup d'éclat » ou d'un « coup de maître » effectué, selon un mode vertueux – de la virtù politique d'Aristote – par un Président porteur d'une dynamique plus large, celle de la revanche de l'État national et de la société tunisienne face au danger de déliquescence qui les menaçait en profondeur.

Du coup , le pays est sauvé par un acte émancipateur effectué « à la tunisienne », c'est-à-dire selon la tradition pacifique et négociée, recourant aux forces armées républicaines afin de garantir, pour un temps non défini, la souveraineté, la stabilité et la paix.

1-Fragment de l'article du professeur Mohamed Kerrou publié dans Leaders le27-07-2021. Le lien de l'article intégral :
https://www.leaders.com.tn/article/32206-mohamed-kerrou-kais-saied-ou-la-revanche-legitime-de-l-etat-et-de-la-societe

En cela, la Tunisie prouve, encore une fois, qu'elle n'est pas, à l'instar de l'Égypte et d'autres pays voisins, une « société militaire » mais plutôt une « république civile », la dernière du monde arabe[2].

La liesse populaire et la fête révolutionnaire

Dès l'annonce des trois décisions du Président consistant dans le gel du parlement, la levée de l'immunité des députés et la formation prochaine d'un nouveau gouvernement, le peuple exaspéré par la gouvernance islamiste chaotique est sorti dans l'espace publique fêter l'événement historique.

Parce que la révolution a été détournée de ses objectifs – travail, liberté et dignité –, le désespoir a gagné les esprits. L'incompétence des nouveaux dirigeants ainsi que la généralisation de la corruption poussa les catégories les plus fragiles – jeunes et femmes notamment –, vers le chômage, l'émigration, les drogues fortes et les anxiolytiques.

Or, la virtù présidentielle réconcilia, le temps d'un moment historique, le peuple avec lui-même. Le sentiment de délivrance est, en réalité, à la mesure de la démoralisation causée par la médiocratie islamiste.

« Coup d'état » vs « coup d'éclat et de maître »

Parler de « coup d'état » pourrait se justifier du point de vue de l'analyse théorique qui est nécessairement plurielle et relative.

En tenant compte de la mobilisation de la majorité qui a manifesté le 25 juillet dans les principales villes de l'intérieur, Sfax, Kairouan, Sousse, Gafsa, Béjà…juste avant les décisions du Président, la question de la légalité ou conformité à la loi se trouve déclinée par celle de la légitimité qui est une relation sociale et politique qui confère à un acteur une capacité reconnue de produire de l'être-ensemble. D'autant plus que la légalité est une ressource politique, un

---

[2]- Je réfère ici à l'article de notre maître feu Abdelkader Zghal, « La dernière république civile du monde arabe » publié dans le magazine *Jeune Afrique*, en 1988.

moyen pour un acteur de renforcer sa position de pouvoir dans une situation conflictuelle.

Comment ne pas référer, à ce titre, à la citation du Général De Gaulle qui recommandait : « Souvenez-vous de ceci : il y a d'abord la France, ensuite l'État, enfin, autant que les intérêts majeurs des deux sont sauvegardés, le Droit. »[3].

Le rappel à l'ordre de Kais Said fut, à ce titre, clair et puissant en affirmant qu'il y a d'abord la Tunisie !

La dissolution du parlement : une demande populaire pressante

En avril 1938, la nation en formation, mobilisée par le Néo-Destour, manifesta pour exiger un « parlement tunisien ». En juillet 2021, la demande de dissolution du parlement, issue des dernières élections, s'est imposée comme une demande massive. Déjà, lors de ses précédents déplacements et rencontres avec les jeunes, une injonction fusait de partout à l'adresse du Président : « 'h'el el barlaman » (« Dissous l'Assemblée »).

En guise de conclusion

Une chose est sûre : si Kais Said n'était pas intervenu pour mettre fin, à la tête de l'État, au système de malversation et de répression des libertés perfectionné par les islamistes et leurs alliés occasionnels, la Tunisie serait encore prisonnière d'une minorité qui s'apparente plus à une mafia qu'à un parti politique démocratique.

Que dire au final sinon que par ses décisions qui sont en symbiose avec « la volonté générale indestructible » (Rousseau), le Président crée les conditions favorables de réconciliation entre l'État et la société.

Il appartient actuellement à la société civile formelle – les organisations et associations - et informelle – les mouvements sociaux – de neutraliser les risques du pouvoir d'un seul et le retour à la dictature craints à juste titre, sans être

---

[3] Je remercie Elyes Kerrou de m'avoir rappelé cette citation de même que je remercie mon ami Khaled El-Mufti pour la belle discussion que nous avions eu, en célébrant à l'Amphitrite, face à la mer de Carthage, l'événement historique du 25 juillet 2021.

nécessairement justifiés au niveau des pratiques puisque les principes de pluralisme et de libertés sont jusqu'ici respectés.

Seul l'avenir nous dira si ces craintes et suspicions ont raison d'être ou si, au contraire la Tunisie emprunte, encore une fois, une voie différente et originale, à sonder et à découvrir loin des stéréotypes de l'analyse médiatique et politique dominante.